

Témoignages, points de vue et revendications  
de personnes en difficultés de lecture et d'écriture  
à la recherche d'un emploi

# ACTION PHÉNIX

Année 2012

**«En difficultés de lecture  
et d'écriture...  
donc incompetents?»**

**NON !**



**Lire et Ecrire**  
Centre-Mons-Borinage



## TABLE DE MATIÈRE

Qui sommes-nous?	3
Témoignages de personnes en difficultés de lecture et d'écriture à la recherche d'un emploi.	7
Interviews de différents acteurs de terrain.	15
Revendications, idées de changements, propositions.	21
Conclusion.	23

## QUI SOMMES-NOUS?

### 1. Présentation du groupe «Action Phénix»

Suite à plusieurs débats au sein de Lire et Ecrire Centre Mons Borinage, nous, apprenants de Lire et Ecrire, avons constaté que beaucoup de personnes étaient face à des difficultés pour trouver un travail pour différentes raisons.

Notamment des problèmes :

- de lecture et d'écriture,
- d'âge (trop jeune ou trop vieux),
- de manque d'expérience,
- de qualification (trop ou trop peu),
- de mobilité (sentiment d'angoisse par rapport à un endroit inconnu, exigences d'un employeur...)

Et à cela s'ajoutent :

- la pression des contrats imposés par l'ONEM, le FOREM et le CPAS,
- la non-crédation d'emplois...

Après de nombreuses réflexions, nous avons décidé d'exprimer à haute voix l'ensemble de ces problèmes, de chercher et de proposer des pistes de solutions par la brochure que vous êtes en train de lire qui rassemble différents points de vue de personnes interrogées.

**Notre action s'appelle «Action Phénix» car après un arrêt momentané du projet, nous renaissions de nos cendres : malgré de nombreux obstacles, nous arrivons à notre but... tel un Phénix qui renaît de ses cendres!**

Par cette brochure nous voudrions aussi aller à la rencontre du FOREM, de l'ONEM, des syndicats, des pouvoirs politiques et du grand public.



Groupe «Action Phénix» :

Joëlle Dierickx, Giusy Puglisi, Monique Demaret, Christian Gouthière, Alain Duray, Nadia Lunetta, Freddy Bouchez, Véronique Antonutti, Mano Henquinet.

Nous remercions tout particulièrement Anne Devleeschouwer qui a relancé le projet, ainsi que toutes les personnes qui ont, à un moment ou à un autre, soutenu le projet.

## 2. Présentation de l'asbl LIRE ET ECRIRE Centre Mons Borinage

«LIRE ET ECRIRE Centre Mons Borinage» fait partie du réseau Lire et Ecrire, lequel se compose de trois structures de coordination et de quatorze entités régionales et locales.

Créée en 1983, LIRE ET ECRIRE Centre Mons Borinage est une ASBL d'alphabétisation pour adultes peu scolarisés. Elle est à la fois organisme d'insertion socioprofessionnelle et mouvement d'éducation permanente.

En tant qu'organisme d'insertion socioprofessionnelle, elle a pour but de favoriser l'insertion sociale, culturelle et professionnelle par l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, de l'oralité, des mathématiques et des nouvelles technologies.

En tant que mouvement d'éducation permanente, elle vise à développer l'analyse critique et l'émancipation des personnes en vue de changements pour une société plus juste.

En tant que membre du réseau Lire et Ecrire nous poursuivons **trois grands objectifs** :

- **Attirer l'attention** de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur le problème de l'analphabétisme des adultes et sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions.
- **Démultiplier** sur la région du Centre Mons Borinage les lieux de formation pour adultes **infrascolarisés**, avec le souci d'une démarche émancipatrice, respectant les personnes et visant à leur donner les moyens de s'autonomiser.
- **Chercher les moyens et créer** les structures les plus susceptibles de contribuer à développer une alphabétisation de qualité.

### 3. Présentation de l'ASBL CEPRé

L'ASBL CEPRé (Centre d'Education populaire régional) est une ASBL d'éducation permanente proche de la FGTB/Centre. Nous faisons partie d'un mouvement qui s'appelle le Centre d'Education populaire André Genot (CEPAG).

Nous organisons des activités qui permettent de comprendre et d'analyser de façon critique le fonctionnement de la société dans ses aspects politiques, économiques, culturels, institutionnels et sociaux.

Nous créons des lieux d'expression pour que les gens que nous rencontrons puissent aussi s'organiser pour mener des actions susceptibles d'apporter des changements et plus de justice sociale.

Nous organisons des débats, un ciné-club social, un atelier théâtre, des voyages à la découverte du passé social et ouvrier en Wallonie, des actions pour défendre les droits économiques et sociaux fondamentaux, notamment ceux liés à la Sécurité Sociale.

Nous nous intéressons fortement aux thèmes suivants : les crises financières et économiques, la question de la dette, la mondialisation économique, le réchauffement climatique et ses conséquences, les discriminations, les inégalités que subissent les femmes...

Nous portons aussi une attention particulière à la défense des droits des migrants et nous agissons avec eux pour l'élargissement de leurs droits.

## TÉMOIGNAGES ET POINTS DE VUE DE PERSONNES EN DIFFICULTÉS DE LECTURE ET D'ÉCRITURE À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI



### «CHÔMEURS FAINÉANTS, PILIERS DE COMPTOIRS...»

Ras-le-bol de la pression, des étiquettes, des préjugés qu'on nous colle sur le dos! 800.000 travailleurs sans emploi dans le même sac... Tous au bistrot et dans leur paillasse bien sûr! **STOP!**

Ce n'est pas notre réalité! Nous, on a envie de bouger, de travailler, d'ouvrir les portes qu'on nous ferme au nez. Mais ce n'est pas si simple, il y a beaucoup d'obstacles à passer, à surmonter.

Nous rencontrons en effet des difficultés, par exemple, face aux tests d'embauche. Pour les réussir, il faut savoir lire et écrire, même pour des emplois qui ne demandent pas de diplôme. Pourtant, nous avons les compétences pour exercer ces métiers.



*«J'étais burineur en fonderie et je ne travaillais plus qu'un jour par semaine. Le chef m'a proposé de travailler comme maître-ajusteur pour ne pas chômer, j'ai accepté et ça s'est bien passé alors qu'à l'époque, je ne savais ni lire ni écrire. J'ai appris directement le travail sur le lieu de travail et ensuite, c'était moi qui formais les autres.»*

C'était il y a 20 ans... Maintenant, il faut réussir son test d'entrée pour être embauché, avoir une expérience parfois de 3 ou de 5 ans, savoir très bien lire et écrire... pour faire fonctionner une machine à laver, avoir suivi une formation pour nettoyer, avoir son permis de conduire, parfois son propre véhicule.



«Je suis arrivée de Sicile il y a 20 ans, j'ai trouvé un travail de couturière et pourtant je n'avais pas de diplôme. Maintenant, je cherche du travail dans le domaine de la couture mais on me demande un diplôme, même pour une petite entreprise familiale.»

Autre difficulté que nous rencontrons : l'âge. Trop vieux à 40 ans pour plusieurs métiers alors qu'on est à la fleur de l'âge à cet âge-là!



«Je me suis présentée pour un emploi de vendeuse dans un magasin de vêtements au Cora de La Louvière, accompagnée de ma fille mineure. On m'a répondu que j'étais trop vieille mais qu'il n'y avait pas de problème pour ma fille! Je n'avais que 40 ans.»

Nous comprenons que le monde du travail change. Il y a trop peu d'offres pour le nombre de demandeurs d'emploi : diplôme ou pas diplôme, tous rencontrent des difficultés pour trouver un travail. Ce que nous revendiquons, c'est un travail de qualité pour tous et que l'on reconnaisse notre expérience, nos qualités et nos compétences, même si nous ne sommes pas hautement diplômés.

Monique, Giusy, Christian, Nadia  
05/01/12

## «JE SUIS À LIRE ET ECRIRE PAR NÉCESSITÉ, PARCE QUE J'EN AI BESOIN, PAS PAR PLAISIR.»



«C'est un ami qui m'a conseillé de m'inscrire à Lire et Ecrire à la fin de mon contrat «Article 60» à la cuisine centrale du CPAS de La Louvière. Malheureusement, mon contrat a pris fin.

Pourtant, je m'y plaisais bien. C'était mon premier vrai travail à la sortie de l'école secondaire. L'ambiance y était bonne, tout le monde s'aidait. J'ai insisté auprès de la présidente du CPAS pour pouvoir rester, même à un autre poste, mais je pense que mes difficultés de lecture et d'écriture ont mis des barrières au renouvellement de mon contrat. C'est en tous cas comme ça que je l'ai ressenti.

Ces difficultés ne m'ont posé aucun problème **pendant** la durée de mon contrat de travail : mes collègues étaient même solidaires avec moi. Par exemple, quand il fallait remplir le formulaire d'hygiène, ils m'aidaient.

À la fin de mon contrat, j'ai commencé une recherche d'emploi dans le même secteur. Avec l'aide d'une amie, j'ai formulé mon CV et ma lettre de motivation. Pour lire les offres d'emploi tout bas, ça allait, mais ce sont les critères d'embauche qui me bloquaient (permis de conduire, véhicule, manque de diplôme). J'ai cependant la volonté et la capacité d'utiliser les transports en commun, mon vélo ou une mobylette. «Je suis à Lire et Ecrire par nécessité, parce que j'en ai besoin, pas par plaisir.»

Mon apprentissage à Lire et Ecrire m'ouvrira des portes pour l'emploi. Depuis trois mois déjà, j'ai acquis plus d'assurance et de confiance en moi. Ce sera «un plus» pour les entretiens d'embauche. J'écoute aussi beaucoup les bons conseils de mes amis proches, j'essaie de les retenir et de les mettre en pratique. Que ce soit pour la recherche d'emploi ou pour d'autres aspects de la vie quotidienne.»

Alain aidé par Monique, Nadia, Giusy, Christian, Anne et Freddy  
10/02/12

## «EN DIFFICULTÉS DE LECTURE ET D'ÉCRITURE... DONC INCOMPÉTENTS? NON!

Plusieurs d'entre nous ont vécu de tristes expériences de rejet et d'exclusion qui nous renvoient à un sentiment d'infériorité.

*«A 20 ans, je terminais ma sixième secondaire «spéciale» en jardinage perfectionnement. L'examen de fin d'année comportait plusieurs épreuves pratiques ainsi qu'une épreuve orale de connaissances sur la flore devant un jury de quatre personnes. Tout s'est bien passé jusqu'à une courte épreuve écrite où on me demandait d'écrire 5 noms, dictés, d'arbres et de fleurs... J'ai essayé de faire de mon mieux, cela n'a pas suffi. Quand le jury m'a appris que j'avais raté, je me suis sentie rabaissée. Découragée, choquée. Je n'ai pas pu réagir sur le moment, j'étais bloquée. Ces difficultés d'écriture n'empêchent pourtant pas de bien jardiner. J'aurais pu me perfectionner en écriture, en cours du soir par exemple, tout en travaillant.»*

Ce témoignage nous invite à proposer aux professeurs, aux employeurs et aux étudiants et futurs travailleurs de mieux **dialoguer**.

Ce dialogue permettrait notamment une meilleure orientation des étudiants, qui se sentiraient alors mieux compris et donc moins exclus.

Joëlle, aidée de Monique, Giusy, Alain et Christian  
24/02/12

## «DES PARCOURS PARMI TANT ET TANT D'AUTRES...»

Trois hommes, trois histoires : des parcours qui se ressemblent parmi tant et tant d'autres... L'un vient d'Italie et les deux autres sont belges.

**Le premier**, qui aujourd'hui, a 58 ans, a commencé à travailler à 5 ans dans la campagne sicilienne. A 16 ans, il quitte sa terre natale avec son grand-père pour venir travailler en Wallonie. Il a touché à tout, de la caisserie (fabrication de caisses en bois), en passant par Boël comme maçon, puis comme livreur, et tout cela malgré des difficultés en lecture et écriture. Malheureusement, il sera obligé d'arrêter de travailler à cause de problèmes de santé. Aujourd'hui, il suit les cours de Lire et Ecrire et projette de passer le permis poids lourd.

**Le second**, qui aujourd'hui a 54 ans, a lui aussi débuté le travail très tôt, dès 14 ans. Un travail à «la débrouille». Il avait la main à tout : un jour maçon, un jour carreleur, un jour peintre... Dès ses 17 ans, il fait son service militaire, puis, il est engagé, à 19 ans, dans une entreprise familiale (il fabriquait des crochets de boucherie) jusqu'au décès du patron. Mais, deux ans plus tard, le nouvel employeur le met à la porte avec le prétexte qu'il ne sait pas lire ni écrire! Il reprend son destin en main et entre à la marine marchande à Anvers : un travail pénible qu'il abandonne au bout de 8 années. Il gagnait bien sa vie mais était tout le temps parti et n'avait plus de vie de famille. Il retrouve un boulot de chauffeur-livreur. Au bout d'une année, malheureusement, le patron le licencie en mettant en cause les problèmes qu'il a pour lire et écrire. Mais, au bout d'un an de travail, n'était-ce pas de nouveau un prétexte? Malgré ces deux mauvaises expériences, il continue à se battre et recherche un nouveau travail tout en suivant les cours de Lire et Ecrire.

**Le troisième**, qui aujourd'hui a 46 ans, a terminé une formation de peintre en bâtiment dans l'enseignement spécial. Après plusieurs tentatives pour obtenir un emploi, il n'a reçu que des réponses négatives... Jamais, il n'a osé parler de ses difficultés d'expression et de timidité. C'est le FOREM qui lui a conseillé de venir à Lire et Ecrire.

A l'époque, le mode de vie était différent. Tous les enfants n'avaient pas l'opportunité d'aller à l'école. Dans nos trois histoires, un seul homme a pu suivre une scolarité. Malgré tout, ils ont acquis des compétences et des expériences professionnelles. Ils ont un savoir-faire dans plusieurs métiers.

**Nous vous posons la question suivante : Est-ce normal que ces compétences soient aussi peu reconnues par les employeurs?**

Anonymes

## «MÊME AVEC UN BON DIPLÔME, CE N'EST PAS FACILE!»

«J'ai fait mes études secondaires en orientation langues (néerlandais, anglais, allemand), sans redoublement. Ensuite, j'ai entrepris une licence en journalisme et communication à l'Université Libre de Bruxelles que j'ai terminée en 1995.

A 22 ans, la recherche d'emploi démarre avec comme bagage : un diplôme universitaire, une maîtrise de plusieurs logiciels informatiques, la connaissance de plusieurs langues,... De plus, pour parfaire l'utilisation des logiciels informatiques, j'ai suivi une formation au FOREM...

Rechercher un emploi, c'était chaque semaine pendant trois ans :

- Une visite au FOREM pour consulter les offres
- L'achat de journaux pour ces mêmes offres
- Ecrire aux sociétés, associations dont les annonces correspondent à vos compétences... Mais dès la deuxième année, on écrit pour avoir un travail même si celui-ci n'a rien à voir avec les études!
- Attendre les réponses aux courriers envoyés même si le nombre de celles-ci par rapport au nombre de candidatures est décevant car infime.

Rechercher un emploi, c'est souvent être déçu aussi par les rares réponses reçues car les employeurs envoient très fréquemment une lettre type annonçant que votre candidature n'a pas été retenue, sans autre forme d'explication!

...

# INTERVIEWS DE DIFFÉRENTS ACTEURS DE TERRAIN

Parfois, la réponse écrite ou l'appel téléphonique de l'employeur annonce une interview ou un test écrit, mais, pendant longtemps, les résultats des diverses rencontres ont été décevants :

- Dans mon domaine d'études, «pas assez d'expérience» dit-on la première année... Ben oui, quand on sort de l'école, on n'a fait que deux stages...
- Après plus d'un an, on commence à vous dire que «votre diplôme date et que vous n'avez toujours pas travaillé».

Dans les autres domaines, par exemple secrétaire ou employée, on vous répond que **«vous êtes trop qualifiée»** ou encore **«nous ne pouvons vous engager car, à la première occasion de travail plus valorisant (en rapport avec votre niveau d'études), vous partirez...»**

Ouf, au bout du compte, après trois ans, en 1998, un emploi comme employée dans une entreprise générale de construction où, face au même discours que décrit ci-dessus, j'ai dû insister, résumer mon histoire et même dire : «je veux bien amener mon diplôme et le brûler devant vous si on me donne enfin du travail».

Une petite anecdote : une semaine après mon engagement, j'ai reçu une lettre de l'Agence locale pour l'Emploi pour «m'obliger» à aller m'inscrire chez eux pour travailler...

**Avec un diplôme universitaire en poche, on peut souhaiter mieux, non? Un diplôme absolument, oui, mais de quel niveau? Je ne sais plus comment orienter mon enfant vu mon parcours... Comment avoir de l'expérience sans travail?»**

Anonyme

## 1. INTERVIEWS AUPRÈS DE DEUX PRÉSIDENTS DE CPAS



Nous avons décidé d'interviewer deux présidents de C.P.A.S. afin de savoir quelles sont les aides mises en place pour les personnes en difficulté. Nous avons interrogé Monsieur P. Defeyt du C.P.A.S. de Namur et Monsieur G. Facco du C.P.A.S. de Morlanwelz. Nous leur avons posé les questions suivantes :

### • Que veulent dire les lettres C.P.A.S.?

«Depuis 2002, ça signifie «Centre public d'Action sociale» alors qu'avant il s'agissait de «Centre public d'Aide sociale». Les bénéficiaires doivent maintenant suivre un plan d'action (formation, refaire son CV, sa lettre de motivation...) afin de se réintégrer sur le marché du travail.»

### • Qui finance le C.P.A.S.?

«L'Etat fédéral, à raison de 50%, la Région wallonne pour les formations organisées, à raison de 10 € par jour par personne, et la commune qui colmate le déficit.»

### • Quelles sont les conditions pour avoir droit au revenu d'intégration?

La loi est claire :

ART. 2

Toute personne a droit à l'intégration sociale. Ce droit peut, dans les conditions fixées par la présente loi, prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration sociale.

Les Centres publics d'Aide sociale ont pour mission d'assurer ce droit.

### ART. 3

Pour pouvoir bénéficier du droit à l'intégration sociale, la personne doit simultanément et sans préjudice des conditions spécifiques prévues par la loi :

1° avoir sa résidence effective en Belgique, dans le sens à déterminer par le Roi;

2° être majeure ou assimilée à une personne majeure en application des dispositions de la présente loi;

3° appartenir à une des catégories de personnes suivantes :

- soit posséder la nationalité belge;
- soit bénéficier en tant que citoyen de l'Union Européenne, ou en tant que membre de sa famille qui l'accompagne ou le rejoint, d'un droit de séjour de plus de trois mois, conformément aux dispositions de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement, et l'éloignement des étrangers;
- soit être inscrite comme étranger au registre de la population;
- soit être un apatride et tomber sous l'application de la Convention relative au statut des apatrides, signée à New-York le 28 septembre 1954 et approuvée par la loi du 12 mai 1960;
- soit être un réfugié au sens de l'article 49 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers;

4° ne pas disposer de ressources suffisantes, ni pouvoir y prétendre ni être en mesure de se les procurer, soit par ses efforts personnels, soit par d'autres moyens. Le centre calcule les ressources de la personne conformément aux dispositions du titre II, chapitre II;

5° être disposée à travailler, à moins que des raisons de santé ou d'équité l'en empêchent.

6° faire valoir ses droits aux prestations dont elle peut bénéficier en vertu de la législation sociale belge et étrangère.

Inscrit : loi du 27-12-2006 portant des dispositions diverses (I) – (M-B 28-12-2006 – ed 3)

**Même si la loi semble claire, il peut y avoir des différences d'application entre les communes. Malheureusement, on constate que ce sont les communes les moins riches qui ont un nombre plus important de bénéficiaires.**

*«Les plus pauvres paient pour les plus pauvres».*

- **Quelles sont les autres aides existantes et sous quelles conditions y a-t-on droit?**

*«Des aides au logement, aux soins de santé, alimentaires, au financement des études, aux personnes âgées. Pour ces types d'aides, chaque C.P.A.S. interprète à sa manière et fixe ses priorités.»*



## 2. INTERVIEWS D'EMPLOYEURS

Nous avons interviewé deux employeurs de la région du Centre, l'un du secteur privé, l'autre du secteur public.

- **Pouvez-vous, en deux mots, nous parler de votre entreprise? (date de création et son évolution, nombre de personnes y travaillant, les différentes fonctions...)**

**Vincent Vincenzo :** *indépendant depuis 6 ans, je gère une entreprise qui emploie 12 personnes (contremaîtres, manœuvres, chefs de chantier) dans le secteur de l'énergie renouvelable.*

**Michäel Flasse :** *je dirige le centre aquatique «Le Point d'eau», qui dépend de la régie communale autonome. Au total, il y a 25 employés (maîtres-nageurs, caissiers...) et ce sont des entreprises extérieures qui gèrent l'horeca, le nettoyage et la sécurité.*

- **Quelles sont vos procédures d'embauche (formulaire, essai, entretien, examen écrit...) et quelles sont les compétences requises? Y a-t-il, au sein de votre entreprise, des personnes peu ou pas qualifiées ou/et en difficultés de lecture et d'écriture?**

**V.V. :** *«Les procédures dépendent du poste demandé. Cela va de l'entretien oral à une période d'essai. Généralement, les personnes ont un diplôme du secondaire inférieur. Il est possible qu'une personne sans diplôme ou en difficulté de lecture et d'écriture mais compétente, soit engagée sur base de sa motivation. Jusqu'à présent, cette situation ne s'est pas présentée.*

*Néanmoins, il peut arriver que les sociétés de sous-traitants avec lesquelles le Point d'Eau fonctionne engagent des personnes non diplômées.*

- **Dans les conditions d'embauche, tenez-vous compte :**
  - de l'âge,
  - de la religion,
  - de la région d'où vient le candidat,
  - de la possession du permis de conduire et/ou d'un véhicule,
  - de la nationalité, de la couleur de la peau,
  - du genre de la personne (le fait d'être une femme),
  - du fait d'avoir ou pas d'enfants,
  - d'un éventuel handicap,
  - de l'aspect physique?

**V.V. :** *«Non, il n'y a pas de discriminations. Un deviseur de 53 ans vient d'être d'ailleurs engagé dont nous sommes satisfaits. Par contre, ne pas avoir de permis peut poser problème pour un engagement.»*

**M.F. :** *«Il ne peut y avoir de discriminations mais il y a parfois des soucis de reconnaissance du diplôme (l'équivalence d'un diplôme obtenu à l'étranger). Au Point d'Eau, le permis n'est pas nécessaire vu la localisation du lieu de travail : beaucoup de travailleurs empruntent les transports en commun.»*

- **Pouvez-vous nous parler des types de contrats proposés dans votre entreprise (CDD, CDI, intérim...) et des salaires selon les différentes fonctions?**

**V.V. :** *«La majorité des travailleurs ont un CDI (contrat à durée indéterminée) et le seul ayant un CDD (contrat à durée déterminée) va bientôt passer en CDI.*

*C'est assez récent qu'on fasse appel à des intérimaires dans le secteur de la construction. Moi je n'ai jamais fait appel à des travailleurs intérimaires car j'estime que la sélection est mal faite en agence.*

*Les salaires sont négociés avec l'employeur selon le type de fonction; il existe des avantages extra-légaux pour certains types de postes.»*

**M.F. :** «Au point d'Eau, il y a une majorité de CDI, pas de travailleurs intérimaires. Régulièrement, des étudiants sont engagés. Concernant les salaires, les barèmes sont précis et dépendent des commissions paritaires. Les salaires évoluent avec l'ancienneté mais il n'y a pas d'avantages extra-légaux.»

- **Il y a un grand nombre de personnes sans emploi... A votre avis, quelle en est la cause? Auriez-vous des solutions à proposer pour y remédier?**

**V.V. :** «Pour moi, le système est mal fait. Il faudrait davantage lutter contre le travail au noir. Les P.M.E. (Petites et Moyennes Entreprises) devraient être moins taxées que les grosses entreprises, ce qui favoriserait de nouveaux engagements.»

**M.F. :** « En plus de ma fonction de directeur, j'exerce à l'extérieur et fais du «coaching» pour demandeurs d'emploi. Il faut faire attention aux «pièges à l'emploi» (notamment des salaires trop peu élevés par rapport aux allocations de chômage). Dans mes formations, j'aide à travailler sur la lettre de motivation et le CV car il y a beaucoup de personnes démunies face au marché de l'emploi. Il y a entre autres un décalage entre la formation scolaire et la réalité du marché de l'emploi. Cela devient encore plus difficile de trouver un emploi pour un public précaire.»

## REVENDICTIONS, IDÉES DE CHANGEMENTS, PROPOSITIONS

### 1. **UNE AIDE POUR REMPLIR LES PAPIERS**

Des aides, des services dans les institutions publiques ou privées (communes, FOREM, agences intérimaires, ONEM, employeurs, CPAS...) pour que les personnes en difficultés de lecture et d'écriture puissent remplir les documents administratifs ou questionnaires. Comme ça, elles auraient aussi leur chance!

### 2. **UNE PÉRIODE D'ESSAI**

Même si on ne sait pas lire ou écrire, on a des compétences professionnelles. Les employeurs devraient au moins proposer un contrat de travail avec une période d'essai. Ainsi, ils pourraient constater que nous avons des capacités.

### 3. **LA POSSIBILITÉ DE SE FAIRE DE L'EXPERIENCE**

Les employeurs ne devraient pas tenir compte de l'âge. Les plus jeunes devraient avoir la possibilité d'être engagés sous contrat de travail pour pouvoir acquérir de l'expérience.

### 4. **UNE RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE**

Aujourd'hui, à 40 ans, on est déjà considéré comme trop vieux pour travailler. Pourtant, notre expérience serait bien utile dans beaucoup d'entreprises et pourrait servir aux jeunes.

### 5. **DE LA CRÉATION D'EMPLOIS**

Il faudrait créer des emplois de qualité pour tous, pour ouvrir les portes du travail à tout le monde : jeune, plus âgé, étranger, avec ou sans diplôme, homme ou femme... Les services publics devraient être le moteur d'une telle politique.

Au travers de la rédaction de la brochure, nous avons constaté que beaucoup de gens ont les mêmes difficultés, problèmes, galères...

Il est important que nous restions tous unis et solidaires pour essayer d'obtenir un monde plus juste, plus ouvert, plus égal.

Cette rédaction nous a permis de réfléchir, d'analyser, de confronter des points de vue sur la question de l'accessibilité au travail et de proposer des pistes de solutions.

Nous espérons que cette brochure sensibilisera, touchera les lecteurs, quels qu'ils soient.

**TOUT NE FAIT QUE COMMENCER...!**



**SOYONS SOLIDAIRES, UNIS POUR PLUS DE JUSTICE !**

# Le chant d'appel

*Chers citoyens,*

*Il est plus que temps de se battre contre ce que la politique nous met sur le dos!*

*Je cite :*

*Promesses non tenues, création d'emploi : néant; chasse aux travailleurs sans emploi, sanctions abusives : que deviennent ces exclus?*

*Que les richesses soient redistribuées, que ceux qui ont fait des trous dans les caisses les rebouchent eux-mêmes!*

*Nous, les travailleurs avec ou sans emploi, nous ne sommes pas des fossoyeurs!*

*Fini, les exploiters de la classe ouvrière, l'esclavage est aboli depuis longtemps, battons-nous, comme l'ont fait nos grands-parents, et parents! Soyons solidaires, ne cédon pas! Manifestons! Revendiquons!*

*Texte de Monique Demaret*



**LIRE ET ECRIRE**  
**Centre Mons Borinage**

Adresse : Place communale 2A  
7100 La Louvière  
Téléphone : 064/ 31.18.80  
Email : [centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be](mailto:centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be)  
Site internet : <http://centre-mons-borinage.lire-et-ecrire.be/>



**ASBL CEPRé**

Adresse : Rue Henri Aubry 23  
7100 Haine-Saint-Paul  
Téléphone : 064/23.61.73  
Email : [asblcepre@hotmail.com](mailto:asblcepre@hotmail.com)  
Voir nos activités sur : [www.cepag.be](http://www.cepag.be) et  
[www.facebook.com/CepreAsbl](http://www.facebook.com/CepreAsbl)